

ESTIMATION DES COÛTS DES TRAVAUX

PS DU TIRAGE

Degré de précision

+/-20%

Etat au

08.10.2010

Montants HT et en Frs

Cette estimation des coûts correspond aux coûts à engager à partir de la fin de l'avant projet jusqu'à la réception finale de l'ouvrage.

Date de la construction

1947

Propriété du pont

Commune de Pully

Entretien du pont

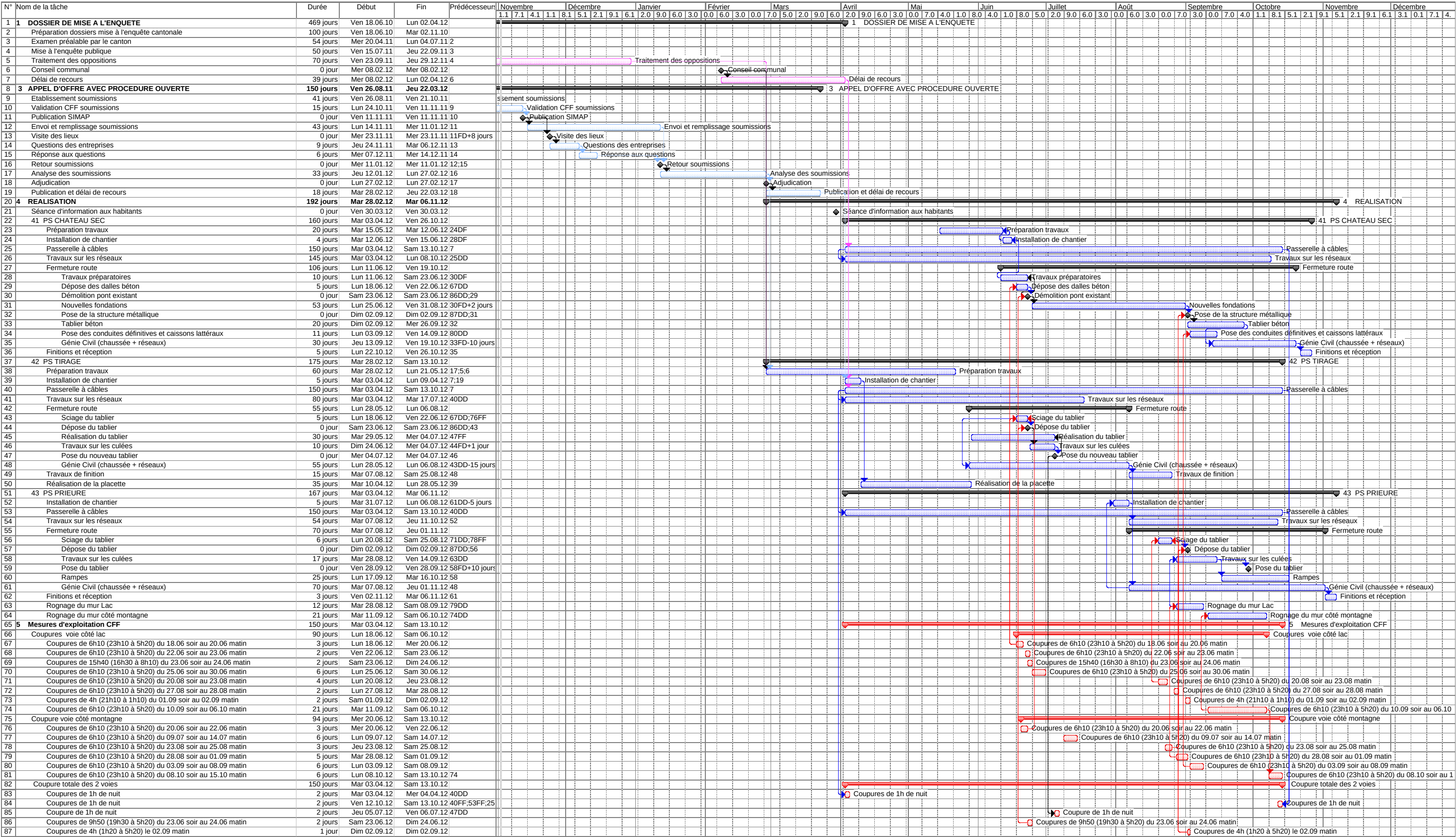
50% Pully 50% CFF (selon convention du 1er novembre 2007)

Base de la répartition proposée

Convention du 5 mai 2010

Pos.	Libellé Prestation	Resp.	Devis	Part CFF	Part Commune	Remarques		
1	Honoraires ingénieurs civils P + EXE	Prestation ext.	200'000	142'000	71%	58'000	29%	
2	Sondages géotechniques	Prestation ext.	15'000	10'650	71%	4'350	29%	
3	Experts	Prestation ext.	12'000	8'520	71%	3'480	29%	
4	Ingénieur trafic	Prestation ext.	15'000	10'650	71%	4'350	29%	
5	Géomètre	Prestation ext.	10'000	7'100	71%	2'900	29%	
6	Architecte urbaniste	Prestation ext.	30'000	21'300	71%	8'700	29%	
7	Honoraires études CFF P + EXE	CFF / I-PJ-RWT	221'500	157'265	71%	64'235	29%	
	Voie	FG - FB	5'000					
	Câbles	FSK - KAB	1'500					
	Ligne de contact	FSK - FS	20'000					
	Basse tension	BZU - TA	5'000					
	Géomatique	FG - GEO	10'000					
	DFA	FG - GIS	5'000					
	Environnement	IU - UMW	5'000					
	Génie Civil	IU - TTK	150'000					
	Exploitation	I - FN - IE	5'000					
	Acquisition et ventes	IM - AV	15'000					

Pos.	Libellé Prestation	Resp.	Devis	Part CFF	Part Commune	Remarques		
8	Honoraires commune de Pully pour le projet	Pully	90'472	64'235	71%	26'237	29%	
9	Travaux de génie civil	Prestation ext.	2'627'000	1'861'500	71%	765'500	29%	Selon devis MP du 26.08.2010
	Installations de chantier		300'000	213'000	71%	87'000	29%	
	Travaux préparatoires (déviations réseaux, terrassements, ...)		274'000	274'000	100%	0	0%	
	Démolition pont existant		376'000	188'000	50%	188'000	50%	
	Démolition villa		0	0	0%	0	100%	Sera géré en direct par la commune.
	Nouveau pont béton + nouvelles culées		981'000	490'500	50%	490'500	50%	
	Travaux de voiries et rampes		696'000	696'000	100%	0	0%	
10	Travaux ferroviaires	CFF - IH	470'000	437'500	93%	32'500	7%	
	Reconstruction de la ligne de contact en cat. R		390'000	390'000	100%	0	0%	
	Protection caniveaux existants		15'000	15'000	100%	0	0%	
	Mise à terre de l'ouvrage + dépl. candélabres		65'000	32'500	50%	32'500	50%	
11	Frais pour la sécurité ferroviaire (protecteurs, sentinelles, Minimet)	Prestation ext.	100'000	71'000	71%	29'000	29%	
12	Frais pour émoluments divers	Divers	5'000	3'550	71%	1'450	29%	
13	Ralentissement	CFF	44'800	31'808	71%	12'992	29%	Admis un mois de ralentissement à 80km/h sur une voie.
TOTAL BRUT			3'840'772	2'827'078	74%	1'013'694	26%	



Opposition de M. et Mme Olivier et Regula Pidoux

Concerne

PS du Tirage

Motifs

Mesdames, Messieurs,

Nous nous référons au projet précité.

Suite à la séance publique des CFF et de la Commune de Pully du 07.07.2011 au théâtre de l'Octogone et après examen de tous les paramètres, nous vous informons que nous nous opposons à la réalisation de ce projet pour les motifs suivants :

Dès la fin des travaux précités, il nous a été confirmé que l'accès à l'av. des Collèges au bas de l'av. du Tirage ne sera plus possible.

Cette interdiction de tourner à droite ne permettra plus aux propriétaires et locataires d'accéder aisément à leur habitation et commerce sis au début de l'av. des Collèges.

Les ayants droit, les clients de la Coop ainsi que les très nombreux parents amenant leurs enfants à l'école devront faire un détour par l'av. C.-F. Ramuz, respectivement Joliette en passant devant les collèges d'où mise en danger supplémentaire pour les écoliers.

A relever que jusqu'à maintenant, seuls les riverains sont autorisés à emprunter cette avenue.

Du fait de cette nouvelle signalisation, la rentabilité des petits commerces sis à l'av. des Collèges sera mise en péril sans parler de l'augmentation des nuisances olfactives et auditives causées par le passage des véhicules sur ladite avenue.

Enfin, la sécurité des enfants n'est pas suffisamment prise en compte par la Municipalité dans le cadre de ce projet. Aucune mesure concrète n'a été formulée lors de la séance d'information au sujet de la sécurité active dans la zone de l'av. des Collèges.

Nous prions la Municipalité de tenir compte de nos remarques justifiant cette opposition et demandons un nouvel examen partiel du projet.

D'avance, nous vous remercions et vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Détermination de la Municipalité :

Extrait du courrier de la Municipalité :

Premièrement, la suppression du tourner à droite depuis l'av. du Tirage sur l'av. des Collèges est une conséquence directe du rehaussement du pont du Tirage. En effet, une surélévation de 1.38 m est prévue sur la culée Sud du pont, ayant comme conséquence une pente (~24%) et un dévers (~17%) excessifs pour le maintien du tourner à droite sur l'av. des Collèges. Ce sont principalement pour des raisons techniques et de sécurité que le tourner à droite a été supprimé.

De plus, un rétrécissement de la chaussée sur l'av. des Collèges et l'aménagement d'un trottoir continu au débouché de l'av. des Collèges ont été intégrés dans le projet en vue d'améliorer le confort et la sécurité des piétons.

Par ailleurs, la mise en sens unique de ce tronçon représente également l'opportunité de finaliser le concept d'aménagement initié sur le tronçon restant de l'av. des Collèges. La Ville de Pully a déjà procédé à d'importants travaux sur l'av. des Collèges afin de limiter le trafic de transit, de modérer la vitesse des véhicules et de sécuriser les cheminements piétonniers. Ce projet, datant de 2002, tenait notamment compte du caractère public affirmé de cette rue en raison de la présence des 4 établissements scolaires qui la bordent. L'enjeu de la sécurité a dès lors largement dicté les mesures proposées, compte tenu des nombreux élèves et piétons qui empruntent quotidiennement l'avenue. La réalisation d'un parvis traversant la chaussée au droit de l'entrée du collège principal avait ainsi pour but de contribuer à la modération de trafic et permettre spécifiquement l'arrêt momentané des véhicules. En 2007, dans le but de compléter ces aménagements, la vitesse a été limitée à 30 km/h.

Ces différentes mesures ont permis de ralentir le trafic, de réduire le transit des véhicules individuels et d'améliorer de manière sensible la cohabitation des piétons, cycles et voitures dans ce secteur. Des comptages effectués en 2009 montrent que les vitesses dans la zone sont respectées.

Au moment des travaux, les derniers mètres de la rue au niveau du débouché de l'av. du Tirage avaient été laissés en l'état et à double sens, de manière momentanée, compte tenu des projets de reconstruction des immeubles commerciaux et d'habitation implantés sur sa rive Sud. Or les études dans ce secteur sont aujourd'hui suffisamment avancées pour garantir un niveau de coordination suffisant et terminer le « maillon » manquant du sens unique.

Finalement, une étude complémentaire a été demandée au bureau d'ingénieurs trafic RGR SA en vue de déterminer les conséquences de la suppression du tourner à droite depuis l'av. du Tirage sur l'av. des Collèges. Dans son rapport, il est noté la conclusion suivante :

- l'interdiction de tourner à droite depuis l'av. du Tirage sur celle des Collèges pénalisera essentiellement les résidents des immeubles de l'av. des Collèges n^{os} 1 et 2 ;
- en ce qui concerne les clients de la Coop venant de l'av. du Tirage et utilisant les 5 places en zone bleue, la suppression de l'accès par l'Est de l'av. des Collèges n'est pas trop pénalisante car ils pourront se parquer au Sud du magasin ;
- afin de garantir la sécurité et, compte tenu des aspects pénalisants relativement peu importants, l'interdiction d'accès à l'av. des Collèges par celle du Tirage sera envisageable, sans que cela ne pose de problèmes significatifs de surcharge de trafic ou de sécurité.

Pour rappel, ces projets font suite à la demande des CFF qui désirent augmenter le gabarit de circulation sur la ligne Lausanne-Vevey, afin de permettre l'utilisation de trains à 2 étages. La Municipalité souligne le fait que ce projet présente un intérêt public et régional important.

Retrait :

Par courrier du 15 novembre 2011

Opposition de l'Hoirie Freymond (M. J.-P. Freymond et Mme J. Borel Freymond)

Concerne

PS du Tirage

Motifs

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs,

A l'examen du dossier, on ne trouve aucune indication précise d'altitude entre les éléments existants, notamment au raccord nouveau de l'av. des Collèges sur l'av. du Tirage. Il n'existe pas, dans le dossier, une coupe en long du raccord permettant aux propriétaires du tronçon des n^{os} 2 à 6 de ladite avenue de savoir comment leur accès actuel sera précisément traité à l'avenir.

Il est à noter que le sens unique obligeant les usagers et propriétaires situés à l'Est des Collèges, à l'exclusion des parcelles Boano et Coop, n'est pas la meilleure des solutions. En effet, le côté Ouest est utilisé souvent comme surface de sports pour les élèves. Tenant compte que la quasi-totalité des utilisateurs situés à l'Est a la possibilité d'effectuer un retournement des véhicules, sans avoir à parcourir toute l'av. des Collèges jusqu'au ch. de la Joliette, il semblerait bien moins perturbant, au niveau de la circulation pour le quartier des collèges et des nombreux élèves qui le fréquentent, de supprimer ce sens unique, d'où également une diminution des nuisances (bruit et pollution).

Il a été signalé que l'av. du Tirage ne serait circulante qu'en un seul sens, alors que les rumeurs, qu'il ne faut pas dédaigner, parlent de deux sens. Qu'en est-il au juste ?

Absolument conscients que le dossier soumis à l'enquête est d'utilité publique pour la circulation des trains à 2 étages, et dans l'attente de réponses positives aux remarques ci-dessus, nous sommes hélas contraints de faire, dans l'intervalle, opposition au projet auquel manquent les quelques précisions que nous sommes en droit d'obtenir.

Veuillez croire, Monsieur le Syndic, Madame, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Détermination de la Municipalité :

Extrait du courrier de la Municipalité :

Premièrement, l'altimétrie devant les habitations n^{os} 2 à 6 ne sera pas modifiée par le rehaussement du pont du Tirage. Cependant, il est prévu un aménagement routier devant ces immeubles puisque le tourner à droite depuis l'av. du Tirage ne sera plus possible après les travaux.

La suppression du tourner à droite depuis l'av. du Tirage sur l'av. des Collèges est une conséquence directe du rehaussement du pont du Tirage. En effet, une surélévation de 1.38 m est prévue sur la culée Sud du pont, ayant comme conséquence une pente (~24%) et un dévers (~17%) excessifs pour le maintien du tourner à droite sur l'av. des Collèges. Ce sont principalement pour des raisons techniques et de sécurité que le tourner à droite a été supprimé.

De plus, un rétrécissement de la chaussée sur l'av. des Collèges et l'aménagement d'un trottoir continu au débouché de l'av. des Collèges ont été intégrés dans le projet en vue d'améliorer le confort et la sécurité des piétons.

Par ailleurs, la mise en sens unique de ce tronçon représente également l'opportunité de finaliser le concept d'aménagement initié sur le tronçon restant de l'av. des Collèges. La Ville de Pully a déjà procédé à d'importants travaux sur l'av. des Collèges afin de limiter le trafic de transit, de modérer la vitesse des véhicules et de sécuriser les cheminements piétonniers. Ce projet, datant de 2002, tenait notamment compte du caractère public affirmé de cette rue en raison de la présence des 4 établissements scolaires qui la bordent. L'enjeu de la sécurité a dès lors largement dicté les mesures proposées, compte tenu des nombreux élèves et piétons qui empruntent quotidiennement l'avenue. La réalisation d'un parvis traversant la chaussée au droit de l'entrée du collège principal avait ainsi pour but de contribuer à la modération de trafic et permettre spécifiquement l'arrêt momentané des véhicules. En 2007, dans le but de compléter ces aménagements, la vitesse a été limitée à 30 km/h.

Ces différentes mesures ont permis de ralentir le trafic, de réduire le transit des véhicules individuels et d'améliorer de manière sensible la cohabitation des piétons, cycles et voitures dans ce secteur. Des comptages effectués en 2009 montrent que les vitesses dans la zone sont respectées.

Au moment des travaux, les derniers mètres de la rue au niveau du débouché de l'av. du Tirage avaient été laissés en l'état et à double sens, de manière momentanée, compte tenu des projets de reconstruction des immeubles commerciaux et d'habitation implantés sur sa rive Sud. Or les études dans ce secteur sont aujourd'hui suffisamment avancées pour garantir un niveau de coordination suffisant et terminer le « maillon » manquant du sens unique.

De plus, une étude complémentaire a été demandée au bureau d'ingénieurs trafic RGR en vue de déterminer les conséquences de la suppression du tourner à droite depuis l'av. du Tirage sur l'av. des Collèges. Dans son rapport, il est noté la conclusion suivante :

- l'interdiction de tourner à droite depuis l'av. du Tirage sur celle des Collèges pénalisera essentiellement les résidents des immeubles de l'av. des Collèges n^{os} 1 et 2 ;

- en ce qui concerne les clients de la Coop venant de l'av. du Tirage et utilisant les 5 places en zone bleue, la suppression de l'accès par l'Est de l'av. des Collèges n'est pas trop pénalisante car ils pourront se parquer au Sud du magasin ;
- afin de garantir la sécurité et, compte tenu des aspects pénalisants relativement peu importants, l'interdiction d'accès à l'av. des Collèges par celle du Tirage sera envisageable, sans que cela ne pose de problèmes significatifs de surcharge de trafic ou de sécurité.

Finalement et pour information, le dossier relatif au rehaussement du passage supérieur du Tirage ne remet pas en question le sens actuel de circulation sur l'av. du Tirage, celui-ci restera en sens unique après les travaux.

Pour rappel, ces projets font suite à la demande des CFF qui désirent augmenter le gabarit de circulation sur la ligne Lausanne-Vevey, afin de permettre l'utilisation de trains à 2 étages. La Municipalité souligne le fait que ce projet présente un intérêt public et régional important.

Retrait :

Par courrier du 13 décembre 2011

Opposition de M. et Mme Mario et Henriette Boano

Concerne

PS du Tirage

Motifs

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que nous ne sommes pas totalement opposés aux aménagements routiers susmentionnés. Nous sommes conscients que l'urbanisme avance et que les travaux en question sont certainement nécessaires.

Toutefois, certaines inquiétudes et questions d'ordre sécuritaire liées à l'approvisionnement de notre commerce par différents poids lourds ; l'accès de nos clients à notre magasin pour conclure : les urgences (service du Feu-Ambulance) s'imposent à nous. Elles s'additionnent à celles liées directement aux nuisances de toutes sortes dues à ces gros travaux, cela, non seulement pendant, mais aussi une fois l'ouvrage terminé.

Opposition aux infrastructures prévues suivantes :

- nous nous opposons à la réouverture de l'escalier attenant à la face Est de notre maison ; ceci s'explique selon nous par la diminution flagrante des accidents liés à cet ancien accès aux voies CFF : suicides, cambriolages, tags et autres... et ceci depuis sa fermeture. Au même endroit, nous refusons également la construction d'un mur nous séparant du bel arbre que vous voulez planter ;*
- nous nous opposons fermement qu'au terme des travaux soit planté un second arbre dans le virage existant et de ce fait qu'il soit mis en place une signalisation dans le sens descente de l'av. du Tirage qui interdise de tourner à droite pour enfiler l'av. des Collèges et ceci que ce soit pour se rendre soit à la Coop, l'immeuble en face ou encore chez nous comme c'est le cas aujourd'hui.*

Questions liées à l'ampleur du chantier :

- lors de la dernière restructuration complète du quartier EMS - MIGROS - GARE PULLY, notre maison a subi quelques dommages relativement conséquents comme l'apparition de nombreuses fissures sur les murs porteurs. Cela risque fortement de s'aggraver, avez-vous prévu une aide à la maintenance voire une compensation à ce sujet ?*
- de même, n'estimez-vous pas logique d'envisager une compensation également pour les imposantes nuisances sonores à subir durant les gros œuvres ?*

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous porterez à toutes nos préoccupations et dans l'attente de vos prochaines réponses nous adressons, à tous les membres de la Municipalité, nos plus cordiales salutations.

Détermination de la Municipalité :

Extrait du courrier de la Municipalité :

La gare de Pully doit répondre aux défis liés à l'augmentation croissante du nombre de trains régionaux et de passagers. Or à ce jour, les infrastructures d'accès aux quais sont largement sous-dimensionnées et ne répondent plus aux exigences actuelles en matière de sécurité. En conséquence, une étude d'amélioration architecturale a été commandée par la Ville et les CFF pour proposer des solutions répondant aux besoins actuels et futurs, que ce soit en matière de gestion des flux ou de sécurité. Cependant, ces mesures doivent encore faire l'objet d'une consultation auprès de l'Office fédéral des transports (OFT). Dès lors, la réalisation de l'escalier attenant à la face Est de votre maison ne se réalisera pas dans l'immédiat.

De plus, la suppression du tourner à droite depuis l'av. du Tirage sur l'av. des Collèges est une conséquence directe du rehaussement du pont du Tirage. En effet, une surélévation de 1.38 m est prévue sur la culée Sud du pont, ayant comme conséquence une pente (~24%) et un dévers (~17%) excessifs pour le maintien du tourner à droite sur l'av. des Collèges. Ce sont principalement pour des raisons techniques et de sécurité que le tourner à droite a été supprimé.

De plus, un rétrécissement de la chaussée sur l'av. des Collèges et l'aménagement d'un trottoir continu au débouché de l'av. des Collèges ont été intégrés dans le projet en vue d'améliorer le confort et la sécurité des piétons.

Par ailleurs, la mise en sens unique de ce tronçon représente également l'opportunité de finaliser le concept d'aménagement initié sur le tronçon restant de l'av. des Collèges. La Ville de Pully a déjà procédé à d'importants travaux sur l'av. des Collèges afin de limiter le trafic de transit, de modérer la vitesse des véhicules et de sécuriser les cheminements piétonniers. Ce projet, datant de 2002, tenait notamment compte du caractère public affirmé de cette rue en raison de la présence des 4 établissements scolaires qui la bordent. L'enjeu de la sécurité a dès lors largement dicté les mesures proposées, compte tenu des nombreux élèves et piétons qui empruntent quotidiennement l'avenue. La réalisation d'un parvis traversant la chaussée au droit de l'entrée du collège principal avait ainsi pour but de contribuer à la modération de trafic et permettre spécifiquement l'arrêt momentané des véhicules. En 2007, dans le but de compléter ces aménagements, la vitesse a été limitée à 30 km/h.

Ces différentes mesures ont permis de ralentir le trafic, de réduire le transit des véhicules individuels et d'améliorer de manière sensible la cohabitation des piétons, cycles et voitures dans ce secteur. Des comptages effectués en 2009 montrent que les vitesses dans la zone sont respectées.

Au moment des travaux, les derniers mètres de la rue au niveau du débouché de l'av. du Tirage avaient été laissés en l'état et à double sens, de manière momentanée, compte tenu des projets de reconstruction des immeubles commerciaux et d'habitation implantés

sur sa rive Sud. Or les études dans ce secteur sont aujourd'hui suffisamment avancées pour garantir un niveau de coordination suffisant et terminer le « maillon » manquant du sens unique.

Finalement, une étude complémentaire a été demandée au bureau d'ingénieurs trafic RGR SA en vue de déterminer les conséquences de la suppression du tourner à droite depuis l'av. du Tirage sur l'av. des Collèges. Dans son rapport, il est noté la conclusion suivante :

- l'interdiction de tourner à droite depuis l'av. du Tirage sur celle des Collèges pénalisera essentiellement les résidents des immeubles de l'av. des Collèges n^{os} 1 et 2 ;
- en ce qui concerne les clients de la Coop venant de l'av. du Tirage et utilisant les 5 places en zone bleue, la suppression de l'accès par l'Est de l'av. des Collèges n'est pas trop pénalisante car ils pourront se parquer au Sud du magasin ;
- afin de garantir la sécurité, et compte tenu des aspects pénalisants relativement peu importants, l'interdiction d'accès à l'av. des Collèges par celle du Tirage sera envisageable, sans que cela ne pose de problèmes significatifs de surcharge de trafic ou de sécurité.

En ce qui concerne la construction d'un mur séparant le bâtiment de la parcelle n°3'687 et la placette au Sud-Est du pont du Tirage et vu la configuration relativement étriquée des lieux et les importantes différences de niveau entre le futur pont et l'av. des Collèges (env. 3.2 m), il s'avère que la réalisation d'un mur de soutènement est la meilleure solution constructive. Son impact sera cependant réduit en rabaissant légèrement le niveau de la placette de 30 cm. Il faut en outre noter qu'il résultera de cet aménagement un environnement de qualité pour le voisinage. Dès lors, l'interdiction du tourner à droite sur l'av. des Collèges n'est pas due à la plantation de cet arbre mais à la surélévation du pont. Par ailleurs, l'arbre situé dans le virage sera probablement supprimé pour des raisons d'exploitation et pour éviter qu'il fasse obstacle aux personnes à mobilité réduite.

Au sujet de l'état de votre immeuble, nous allons procéder, comme pour chaque chantier situé à proximité d'immeubles, à un état des lieux avant travaux. En cas de dégradation causée par le chantier, un dédommagement sera ainsi possible. Cependant, comme pour tout chantier lié au domaine public, aucune compensation financière n'est envisageable pour les désagréments occasionnés par les travaux. Dès lors, tout sera mis en œuvre pour minimiser les nuisances lors de ces travaux.

Pour rappel, ces projets font suite à la demande des CFF qui désirent augmenter le gabarit de circulation sur la ligne Lausanne-Vevey, afin de permettre l'utilisation de trains à 2 étages. La Municipalité souligne le fait que ce projet présente un intérêt public et régional important.

Retrait :

Par courrier du 25 novembre 2011

Oppositions de la « Résidence des Coteaux » p.a. M. Remo Kuonen & de l'AVACAH (Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées)

Concerne

PS du Tirage

Motifs

Madame, Monsieur,

Suite à l'examen du dossier cité en marge, bien qu'ayant constaté avec satisfaction qu'un certain nombre d'aménagements ont été prévus entre autres pour les personnes à mobilité réduite, pour les personnes handicapées ou pour les parents avec poussette, nous faisons opposition en faveur d'un environnement architectural adapté pour les points suivants :

- 1. Le rehaussement de ce pont engendre à certains endroits une pente de 15%, ce qui est dangereux pour les personnes à mobilité réduite, les aînés, les familles avec poussette, ainsi que pour les gens avec bagages, car elle dépasse largement le 6% précisé par la norme SN 521 500. Nous demandons donc que cette pente soit diminuée de manière à répondre aux dispositions légales et aux directives édictées en la matière et que partout où cela s'avère nécessaire, voire indispensable, des mains courantes soient installées.*
- 2. Les escaliers prévus entre l'av. du Tirage et l'av. des Collèges devront être facilement détectables pour les personnes aveugles ou malvoyantes et l'installation d'une main courante centrale devra être prévue.*
- 3. Le passage pour les piétons à l'extrémité Est de l'av. des Collèges devra être sécurisé et facilement détectable pour les personnes handicapées de la vue, c'est-à-dire malvoyantes et aveugles.*
- 4. Nous demandons que les plans d'exécution nous soient présentés pour approbation avant le début des travaux.*

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Détermination de la Municipalité :

Extrait du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2011 :

A la suite de la présentation du projet, les opposants ont constaté que toutes les mesures ont été envisagées pour minimiser les impacts. Dès lors, 2 approches ont été abordées pour faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite (personnes handicapées, âgées ou en poussette) :

- présentation des cheminements alternatifs existants (pour les personnes à mobilité réduite, franchissement du dénivelé au Sud du pont via l'ascenseur situé dans le bâtiment de la Gare 1 ; pour l'av. des Collèges, un passage sous-voies rejoint ledit ascenseur de manière sécurisée) ;
- aménagements urbains à mettre en place.

Ce dernier point a fait l'objet d'un débat et les opposants ont formulé les souhaits suivants :

- éclairage public sur les zones piétonnes ;
- priorité (trottoir surélevé) et sécurité (points de repère pour personnes malvoyantes) des piétons sur le trottoir Ouest de l'av. du Tirage pour la traversée de l'av. des Collèges ;
- mise en place de mains courantes ;
- revêtement des trottoirs anti-glisse ;
- mise en place de bancs avec accoudoirs ;
- mise en place d'une signalétique pour les cheminements alternatifs ;
- déneigement prioritaire sur la pl. Neuve pour le cheminement alternatif.

Les opposants envisagent de retirer leurs oppositions pour autant que l'on tienne compte, dans la mesure du possible, des aménagements urbains précités et que ceux-ci soient invités à une séance avant le début des travaux afin que les aménagements urbains, prévus dans le secteur des 2 ponts, leur soient présentés.

Retrait :

AVACAH : par courrier du 14 novembre 2011

« Résidence des Coteaux » p.a. M. Remo Kuonen : par courrier du 24 novembre 2011

Opposition de Mme Elisabeth Schmeissner

Concerne

PS du Tirage

Motifs

Pour diverses raisons je m'oppose au projet de rehaussement du passage supérieur du Tirage.

- 1. Pour la fluidité de la circulation, le maintien de l'accès à l'av. des Collèges par l'av. du Tirage est indispensable. A cet endroit, des dizaines de parents déposent leurs enfants et ce 2 fois par jour. Comme l'av. des Collèges est déjà totalement bloquée par les véhicules des parents qui entrent par le ch. de la Joliette, le chaos est assuré et le trafic sur C.F. Ramuz également ralenti.*
- 2. En créant des marches pour accéder aux rails (elles ont été supprimées il y a quelques années pour raison de sécurité) la dangerosité va être augmentée ; les enfants hors cadre école sont déchaînés.*
- 3. Mon commerce se trouvant au début de l'av. des Collèges a subi une baisse de fréquentation de 50 % depuis que la commune a installé le sens unique. Si les 50% des clients restant ne peuvent plus venir par le ch. du Tirage, je devrai fermer mon magasin.*

Détermination de la Municipalité :

Extrait du courrier de la Municipalité :

Premièrement, la suppression du tourner à droite depuis l'av. du Tirage sur l'av. des Collèges est une conséquence directe du rehaussement du pont du Tirage. En effet, une surélévation de 1.38 m est prévue sur la culée Sud du pont, ayant comme conséquence une pente (~24%) et un dévers (~17%) excessifs pour le maintien du tourner à droite sur l'av. des Collèges. Ce sont principalement pour des raisons techniques et de sécurité que le tourner à droite a été supprimé.

De plus, un rétrécissement de la chaussée sur l'av. des Collèges et l'aménagement d'un trottoir continu au débouché de l'av. des Collèges ont été intégrés dans le projet en vue d'améliorer le confort et la sécurité des piétons.

Par ailleurs, la mise en sens unique de ce tronçon représente également l'opportunité de finaliser le concept d'aménagement initié sur le tronçon restant de l'av. des Collèges. La Ville de Pully a déjà procédé à d'importants travaux sur l'av. des Collèges afin de limiter le trafic de transit, de modérer la vitesse des véhicules et de sécuriser les cheminements piétonniers. Ce projet, datant de 2002, tenait notamment compte du caractère public affirmé de cette rue en raison de la présence des 4 établissements scolaires qui la bordent. L'enjeu de la sécurité a dès lors largement dicté les mesures proposées, compte tenu des

nombreux élèves et piétons qui empruntent quotidiennement l'avenue. La réalisation d'un parvis traversant la chaussée au droit de l'entrée du collège principal avait ainsi pour but de contribuer à la modération de trafic et permettre spécifiquement l'arrêt momentané des véhicules. En 2007, dans le but de compléter ces aménagements, la vitesse a été limitée à 30 km/h.

Ces différentes mesures ont permis de ralentir le trafic, de réduire le transit des véhicules individuels et d'améliorer de manière sensible la cohabitation des piétons, cycles et voitures dans ce secteur. Des comptages effectués en 2009 montrent que les vitesses dans la zone sont respectées.

Au moment des travaux, les derniers mètres de la rue au niveau du débouché de l'av. du Tirage avaient été laissés en l'état et à double sens, de manière momentanée, compte tenu des projets de reconstruction des immeubles commerciaux et d'habitation implantés sur sa rive Sud. Or les études dans ce secteur sont aujourd'hui suffisamment avancées pour garantir un niveau de coordination suffisant et terminer le « maillon » manquant du sens unique.

De plus, une étude complémentaire a été demandée au bureau d'ingénieurs trafic RGR en vue de déterminer les conséquences de la suppression du tourner à droite depuis l'av. du Tirage sur l'av. des Collèges. Dans son rapport, il est noté la conclusion suivante :

- l'interdiction de tourner à droite depuis l'av. du Tirage sur celle des Collèges pénalisera essentiellement les résidents des immeubles de l'av. des Collèges n^{os} 1 et 2 ;
- en ce qui concerne les clients de la Coop venant de l'av. du Tirage et utilisant les 5 places en zone bleue, la suppression de l'accès par l'Est de l'av. des Collèges n'est pas trop pénalisante car ils pourront se parquer au Sud du magasin ;
- afin de garantir la sécurité, et compte tenu des aspects pénalisants relativement peu importants, l'interdiction d'accès à l'av. des Collèges par celle du Tirage sera envisageable, sans que cela ne pose de problèmes significatifs de surcharge de trafic ou de sécurité.

En ce qui concerne l'accès aux rails, la gare de Pully doit répondre aux défis liés à l'augmentation croissante du nombre de trains régionaux et de passagers. Or à ce jour, les infrastructures d'accès aux quais sont largement sous-dimensionnées et ne répondent plus aux exigences actuelles en matière de sécurité. En conséquence, une étude d'amélioration architecturale a été commandée par la Ville et les CFF pour proposer des solutions répondant aux besoins actuels et futurs, que ce soit en matière de gestion des flux ou de sécurité. Cependant, ces mesures doivent encore faire l'objet d'une consultation auprès de l'Office fédéral des transports (OFT). Dès lors, la réalisation de l'escalier pour accéder au quai Sud ne s'effectuera pas dans l'immédiat.

Au sujet de la baisse de fréquentation de votre commerce, il paraît difficile de faire un parallèle avec les restrictions de circulation dans ce secteur. La mise en sens unique de

l'av. des Collèges réduira légèrement l'accessibilité au commerce en voiture (l'accès par l'Ouest étant toujours possible) mais, en contrepartie, les nouveaux aménagements prévus (plantation, placette, élargissement des trottoirs, nouvel accès au quai CFF) rendront ce nouvel espace public convivial et assureront un meilleur accès à pied, à vélo ou en train. Ces aménagements seront de nature à augmenter la clientèle.

Pour rappel, ces projets font suite à la demande des CFF qui désirent augmenter le gabarit de circulation sur la ligne Lausanne-Vevey, afin de permettre l'utilisation de trains à 2 étages. La Municipalité souligne le fait que ce projet présente un intérêt public et régional important.

Retrait :

Par courrier du 6 décembre 2011

Opposition de Mme Danielle Chastellain

Concerne

PS du Tirage

Motifs

Selon les plans, l'accès aux places de parc de mon immeuble ne sera plus possible depuis l'av. du Tirage.

Je m'oppose à cette décision pour les raisons suivantes :

- *Plus d'accès direct pour les camions de livraison Coop qui devront passer devant les écoles, d'où danger encore pour les élèves et nuisances pour les habitants !*
- *Plus d'accès direct au parking Coop pour les clients qui devront emprunter l'av. des Collèges depuis l'autre côté, d'où augmentation du trafic = nuisances pour les habitants et danger pour les écoliers !*
- *Plus accès direct à une place de parc et à celles des autres locataires, y.c. visiteurs, d'où, une fois de plus, accumulation du trafic dans l'av. des Collèges depuis l'ouest avec tout ce que cela entraîne d'effets négatifs !*
- *Plus d'accès direct non plus pour les services du Feu/ambulance ? (voir nuisances susmentionnées).*

Détermination de la Municipalité :

Extrait du courrier de la Municipalité :

Premièrement, la suppression du tourner à droite depuis l'av. du Tirage sur l'av. des Collèges est une conséquence directe du rehaussement du pont du Tirage. En effet, une surélévation de 1.38 m est prévue sur la culée Sud du pont, ayant comme conséquence une pente (~24%) et un dévers (~17%) excessifs pour le maintien du tourner à droite sur l'av. des Collèges. Ce sont principalement pour des raisons techniques et de sécurité que le tourner à droite a été supprimé.

De plus, un rétrécissement de la chaussée sur l'av. des Collèges et l'aménagement d'un trottoir continu au débouché de l'av. des Collèges ont été intégrés dans le projet en vue d'améliorer le confort et la sécurité des piétons.

Par ailleurs, la mise en sens unique de ce tronçon représente également l'opportunité de finaliser le concept d'aménagement initié sur le tronçon restant de l'av. des Collèges. La Ville de Pully a déjà procédé à d'importants travaux sur l'av. des Collèges afin de limiter le trafic de transit, de modérer la vitesse des véhicules et de sécuriser les cheminements piétonniers. Ce projet, datant de 2002, tenait notamment compte du caractère public affirmé de cette rue en raison de la présence des 4 établissements scolaires qui la bordent. L'enjeu de la sécurité a dès lors largement dicté les mesures proposées, compte tenu des nombreux élèves et piétons qui empruntent quotidiennement l'avenue. La réalisation d'un

parvis traversant la chaussée au droit de l'entrée du collège principal avait ainsi pour but de contribuer à la modération de trafic et permettre spécifiquement l'arrêt momentané des véhicules. En 2007, dans le but de compléter ces aménagements, la vitesse a été limitée à 30 km/h.

Ces différentes mesures ont permis de ralentir le trafic, de réduire le transit des véhicules individuels et d'améliorer de manière sensible la cohabitation des piétons, cycles et voitures dans ce secteur. Des comptages effectués en 2009 montrent que les vitesses dans la zone sont respectées.

Au moment des travaux, les derniers mètres de la rue au niveau du débouché de l'av. du Tirage avaient été laissés en l'état et à double sens, de manière momentanée, compte tenu des projets de reconstruction des immeubles commerciaux et d'habitation implantés sur sa rive Sud. Or les études dans ce secteur sont aujourd'hui suffisamment avancées pour garantir un niveau de coordination suffisant et terminer le « maillon » manquant du sens unique.

Finalement, une étude complémentaire a été demandée au bureau d'ingénieurs trafic RGR en vue de déterminer les conséquences de la suppression du tourner à droite depuis l'av. du Tirage sur l'av. des Collèges. Dans son rapport, il est noté la conclusion suivante :

- l'interdiction de tourner à droite depuis l'av. du Tirage sur celle des Collèges pénalisera essentiellement les résidents des immeubles de l'av. des Collèges n^{os} 1 et 2 ;
- en ce qui concerne les clients de la Coop venant de l'av. du Tirage et utilisant les 5 places en zone bleue, la suppression de l'accès par l'Est de l'av. des Collèges n'est pas trop pénalisante car ils pourront se parquer au Sud du magasin ;
- afin de garantir la sécurité et, compte tenu des aspects pénalisants relativement peu importants, l'interdiction d'accès à l'av. des Collèges par celle du Tirage sera envisageable, sans que cela ne pose de problèmes significatifs de surcharge de trafic ou de sécurité.

Pour rappel, ces projets font suite à la demande des CFF qui désirent augmenter le gabarit de circulation sur la ligne Lausanne-Vevey, afin de permettre l'utilisation de trains à 2 étages. La Municipalité souligne le fait que ce projet présente un intérêt public et régional important.

Retrait :

Par courrier du 21 novembre 2011

Opposition de M. Georges Chevalier

Concerne

PS du Tirage

Motifs

Selon le descriptif, pendant les travaux, la sortie de l'av. des Collèges sur l'av. du Tirage sera fermée. Quelles dispositions seront prises concernant la circulation sur l'av. des Collèges ?

D'autre part, je forme opposition (selon les plans) à l'accès définitif au parking de la Coop qui ne sera plus possible depuis l'av. du Tirage. Ceci va engendrer un trafic supplémentaire sur l'av. des Collèges, d'où une augmentation considérable du danger pour les nombreux enfants empruntant ce parcours.

Détermination de la Municipalité :

Extrait du courrier de la Municipalité :

Durant les travaux, la sortie de l'av. des Collèges sur l'av. du Tirage sera provisoirement fermée et la circulation sur l'av. des Collèges possible en double sens.

De plus, la suppression du tourner à droite depuis l'av. du Tirage sur l'av. des Collèges est une conséquence directe du rehaussement du pont du Tirage. En effet, une surélévation de 1.38 m est prévue sur la culée Sud du pont, ayant comme conséquence une pente (~24%) et un dévers (~17%) excessifs pour le maintien du tourner à droite sur l'av. des Collèges. Ce sont principalement pour des raisons techniques et de sécurité que le tourner à droite a été supprimé.

De plus, un rétrécissement de la chaussée sur l'av. des Collèges et l'aménagement d'un trottoir continu au débouché de l'av. des Collèges ont été intégrés dans le projet en vue d'améliorer le confort et la sécurité des piétons.

Par ailleurs, la mise en sens unique de ce tronçon représente également l'opportunité de finaliser le concept d'aménagement initié sur le tronçon restant de l'av. des Collèges. La Ville de Pully a déjà procédé à d'importants travaux sur l'av. des Collèges afin de limiter le trafic de transit, de modérer la vitesse des véhicules et de sécuriser les cheminements piétonniers. Ce projet, datant de 2002, tenait notamment compte du caractère public affirmé de cette rue en raison de la présence des 4 établissements scolaires qui la bordent. L'enjeu de la sécurité a dès lors largement dicté les mesures proposées, compte tenu des nombreux élèves et piétons qui empruntent quotidiennement l'avenue. La réalisation d'un parvis traversant la chaussée au droit de l'entrée du collège principal avait ainsi pour but de contribuer à la modération de trafic et permettre spécifiquement l'arrêt momentané des véhicules. En 2007, dans le but de compléter ces aménagements, la vitesse a été limitée à 30 km/h.

Ces différentes mesures ont permis de ralentir le trafic, de réduire le transit des véhicules individuels et d'améliorer de manière sensible la cohabitation des piétons, cycles et voitures dans ce secteur. Des comptages effectués en 2009 montrent que les vitesses dans la zone sont respectées.

Au moment des travaux, les derniers mètres de la rue au niveau du débouché de l'av. du Tirage avaient été laissés en l'état et à double sens, de manière momentanée, compte tenu des projets de reconstruction des immeubles commerciaux et d'habitation implantés sur sa rive Sud. Or les études dans ce secteur sont aujourd'hui suffisamment avancées pour garantir un niveau de coordination suffisant et terminer le « maillon » manquant du sens unique.

Finalement, une étude complémentaire a été demandée au bureau d'ingénieurs trafic RGR en vue de déterminer les conséquences de la suppression du tourner à droite depuis l'av. du Tirage sur l'av. des Collèges. Dans son rapport, il est noté la conclusion suivante :

- l'interdiction de tourner à droite depuis l'av. du Tirage sur celle des Collèges pénalisera essentiellement les résidents des immeubles de l'av. des Collèges n^{os} 1 et 2 ;
- en ce qui concerne les clients de la Coop venant de l'av. du Tirage et utilisant les 5 places en zone bleue, la suppression de l'accès par l'Est de l'av. des Collèges n'est pas trop pénalisante car ils pourront se parquer au Sud du magasin ;
- afin de garantir la sécurité et, compte tenu des aspects pénalisants relativement peu importants, l'interdiction d'accès à l'av. des Collèges par celle du Tirage sera envisageable, sans que cela ne pose de problèmes significatifs de surcharge de trafic ou de sécurité.

Pour rappel, ces projets font suite à la demande des CFF qui désirent augmenter le gabarit de circulation sur la ligne Lausanne-Vevey, afin de permettre l'utilisation de trains à 2 étages. La Municipalité souligne le fait que ce projet présente un intérêt public et régional important.

Retrait :

Par courrier du 15 novembre 2011

Observation de M. Pierre Oehrli

Concerne

PS du Tirage

Motifs

Accès au quai Nord de la gare de Pully.

Actuellement 3 possibilités sont présentes :

- a) par le passage sous-voies (à côté du passage pour voiture)* ;*
- b) par des escaliers étroits et mal entretenus pour atteindre la pl. Neuve ;*
- c) par les ascenseurs du garage du Pré-de-la-Tour*.*

**Cette situation est-elle encore conforme aux prescriptions en vigueur ?*

Quels sont les chemins de fuite en cas de dégagement de fumée provenant du garage et ceci spécialement avec une forte bise ?

Trois propositions pour faire face à l'évacuation des voyageurs se trouvant sur le quai Nord :

- 1) Créer une liaison entre le ch. du Coteau et l'extrémité ouest du quai.*
- 2) Créer une rampe en colimaçon pour remplacer l'actuel escalier vétuste.*
- 3) Créer un ascenseur entre l'extrémité est du quai Nord et la passerelle existante.*

Détermination de la Municipalité :

Extrait du courrier de la Municipalité :

La gare souffre effectivement d'un déficit au niveau des accès Nord et Sud des voies. Une étude d'amélioration architecturale a été commandée par la Ville et les CFF afin de proposer des solutions répondant aux besoins actuels et futurs, que ce soit en matière de gestion des flux ou de sécurité. Cependant, ces mesures doivent encore faire l'objet d'une consultation auprès de l'Office fédéral des transports (OFT) et ne font pas partie du projet cité en titre.

Pour rappel, ces projets font suite à la demande des CFF qui désirent augmenter le gabarit de circulation sur la ligne Lausanne-Vevey, afin de permettre l'utilisation de trains à 2 étages. La Municipalité souligne le fait que ce projet présente un intérêt public et régional important.

Retrait :

Par courrier du 7 décembre 2011

Oppositions de Mme Verena Kuonen & de l'AVACAH (Association Vaudoise pour la Construction Adaptée aux personnes Handicapées)

Concerne

PS du Prieuré

Motifs

Madame, Monsieur,

Suite à l'examen du dossier cité en marge, bien qu'ayant constaté avec satisfaction qu'un certain nombre d'aménagements ont été prévus pour les personnes handicapées, je fais opposition en faveur d'un environnement architectural adapté aux handicapés pour les points de détail suivants :

- 1. Le rehaussement de ce pont engendre pour certains endroits des pentes de 10 et 12%, ce qui dépasse largement le 6% précisé par la norme SN 521 500. Je demande donc que cette pente soit diminuée au maximum des possibilités, et que partout où cela est possible des mains courantes soient installées.*
- 2. Nous demandons que les plans d'exécution nous soient présentés pour approbation avant le début des travaux.*

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Détermination de la Municipalité :

Extrait du procès-verbal de la séance du 31 octobre 2011 :

A la suite de la présentation du projet, les opposants ont constaté que toutes les mesures ont été envisagées pour minimiser les impacts. Dès lors, 2 approches ont été abordées pour faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite (personnes handicapées, âgées ou en poussette) :

- présentation des cheminements alternatifs existants (les personnes à mobilité réduite ont la possibilité d'emprunter la passerelle Verdaine à l'Ouest de l'av. du Prieuré, puis l'ascenseur situé au Sud des voies CFF) ;
- aménagements urbains à mettre en place.

Ce dernier point a fait l'objet d'un débat et les opposants ont formulé les souhaits suivants :

- mise en place de mains courantes ;
- revêtement des trottoirs anti-glisse ;

- mise en place de bancs avec accoudoirs ;
- mise en place d'une signalétique pour les cheminements alternatifs.

Les opposants envisagent de retirer leurs oppositions pour autant que l'on tienne compte, dans la mesure du possible, des aménagements urbains précités et que ceux-ci soient invités à une séance avant le début des travaux afin que les aménagements urbains, prévus dans le secteur des 2 ponts, leur soient présentés.

Retrait :

AVACAH : par courrier du 14 novembre 2011

Mme Verena Kuonen : par courrier du 24 novembre 2011

Observation de M. Pierre Oehrli

Concerne

PS du Prieuré

Motifs

Ne pas oublier les pistes cyclables.

Détermination de la Municipalité :

Extrait du courrier de la Municipalité :

Nous vous informons que le rehaussement du pont du Prieuré a pour conséquence la fermeture de l'av. du Prieuré au trafic motorisé uniquement. La nouvelle passerelle prévue dans le cadre du projet est conçue pour permettre le passage sans restrictions des piétons et des vélos.

Pour rappel, ces projets font suite à la demande des CFF qui désirent augmenter le gabarit de circulation sur la ligne Lausanne-Vevey, afin de permettre l'utilisation de trains à 2 étages. La Municipalité souligne le fait que ce projet présente un intérêt public et régional important.

Retrait :

Par courrier du 7 décembre 2011

Observation de l'agence immobilière de Rahm & Cie SA

Concerne

PS de Château-Sec

Motifs

Madame, Monsieur,

Nous nous référons à la mise à l'enquête en cours, relative aux travaux cités en titre.

A ce sujet et en tant que représentants du propriétaire des immeubles de Château-Sec 18-20, nous nous permettons de vous faire part de nos observations, à savoir :

L'élargissement du pont de Château-Sec risque de provoquer une augmentation de la fréquence des passages des véhicules et surtout une vitesse plus importante de ces derniers. A moins que cet élargissement ne serve à la création d'un trottoir côté ouest ?

En effet, actuellement les voitures doivent s'arrêter avant le passage du pont, au vu de l'impossibilité de croiser, chose qui ne sera plus nécessaire après les travaux.

De plus, tant la fréquentation que la vitesse plus élevées de ce tronçon risqueront de provoquer plus d'accidents l'hiver en cas de route enneigée et/ou gelée, dont la pente, signalée à l'époque par le panneau OCR I.II art. 8 adapté au lieu, est voisine de 18%.

En outre, nous profitons de la présente pour vous solliciter afin d'améliorer l'utilisation du container à verre situé au Sud-Est du pont, à moins qu'il ne soit supprimé après les travaux, car son emplacement actuel, à quelques dizaines de mètres d'appartements résidentiels, est surprenant.

Est-ce qu'un verrouillage des orifices de débarras, automatisé et temporisé sur les heures d'utilisation et de repos serait techniquement possible ? Ou alors le remplacement par des containers vraiment insonores ?

Enfin, nous tenons à féliciter la volonté des CFF d'améliorer l'usage de la ligne ferroviaire Lausanne-Vevey par la mise en place de nouveaux trains à capacité augmentée.

Par avance, nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à nos observations et restons à votre entière disposition pour tout renseignement supplémentaire.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleurs.

Détermination de la Municipalité :

Extrait du courrier de la Municipalité :

L'élargissement du pont du Château-sec ne devrait pas modifier le comportement des véhicules car, d'une part, la restriction de circulation dans le sens Nord-Sud sera maintenue et, d'autre part, une bande cyclable sera créée côté Ouest maintenant l'espace dévolu aux véhicules motorisés à un gabarit de 3.5 m ne permettant pas le croisement de 2 véhicules. Par ailleurs, aucune modification de pente n'est prévue dans le cadre de ce projet. Dès lors, il n'y aura pas plus de risques d'accidents après les travaux.

De plus, nous avons également noté votre préoccupation quant au bruit généré par les conteneurs à verre sis au Sud du pont de Château-Sec. Nous vous informons que dans le cadre de la demande de crédit auprès du Conseil communal de la Ville de Pully pour la réalisation des travaux de reconstruction du pont de Château-Sec, nous intégrerons une somme destinée au remplacement de la benne à verre existante par des conteneurs enterrés, ce qui aura pour conséquence une forte diminution du bruit.

Pour rappel, ces projets font suite à la demande des CFF qui désirent augmenter le gabarit de circulation sur la ligne Lausanne-Vevey, afin de permettre l'utilisation de trains à 2 étages. La Municipalité souligne le fait que ce projet présente un intérêt public et régional important.

Retrait :

Par courrier du 16 novembre 2011

Observation de M. Georges Chevalier

Concerne

PS de Château-Sec

Motifs

J'approuve complètement les remarques ci-dessus.

Ce texte fait référence à l'opposition de M. Francois Milliquet relative au PS de Château-Sec. Elle se présente comme suit :

Je m'oppose à la conception de ce pont telle que présentée.

C'est aberrant de ne pas prévoir un gabarit permettant le passage de 3 voies. Veut-on faire les mêmes erreurs que sur le M1 (voies de dépassement trop courtes) et sur le M2 (tunnel sous la gare) qui bloquent toutes augmentations des cadences ?

J'espère que le bon sens l'emportera !

Détermination de la Municipalité :

Extrait du courrier de la Municipalité :

Pour information, les ponts de Pully ont en effet été dimensionnés pour le passage de 2 voies. Les CFF n'envisagent pas, même à long terme, de construire une 3^{ème} voie entre Lausanne et Vevey car le contexte urbain et géographique ne le permet pas. L'augmentation de trafic attendue pour ces 30 prochaines années sera gérée par des trains à 2 étages et par un allongement de la composition de ces derniers.

Pour rappel, ces projets font suite à la demande des CFF qui désirent augmenter le gabarit de circulation sur la ligne Lausanne-Vevey, afin de permettre l'utilisation de trains à 2 étages. La Municipalité souligne le fait que ce projet présente un intérêt public et régional important.

Retrait :

Par courrier du 15 novembre 2011